

Salariés statutaires

Le pas à pas pour résilier votre mutuelle actuelle

Vous avez déjà une complémentaire santé ? Nous vous donnons les indications pour la résilier facilement et bénéficier de vos nouvelles garanties SNCF.



Et si pour résilier,
on vous demande
une attestation
employeur SNCF ?

Vous êtes assuré par
la mutuelle MGC,
MFCF ou par Aesio

Vous êtes assuré par une autre mutuelle

Quel que soit votre
contrat de
complémentaire santé

Contactez les dès
maintenant grâce aux
coordonnées suivantes
pour demander votre
résiliation.

En savoir plus

Votre contrat de
complémentaire santé
a moins d'un an

Vous devez demander
une dispense
d'adhésion.
Votre contrat actuel ne
peut pas être résilié
immédiatement.

En savoir plus

Votre contrat de
complémentaire santé
a plus d'un an

Vous pouvez le résilier
dès maintenant et au
plus tard le 27 mars
pour une résiliation au
30 avril.

En savoir plus

Vous bénéficiez de la
"complémentaire santé de
l'entreprise" de votre conjoint

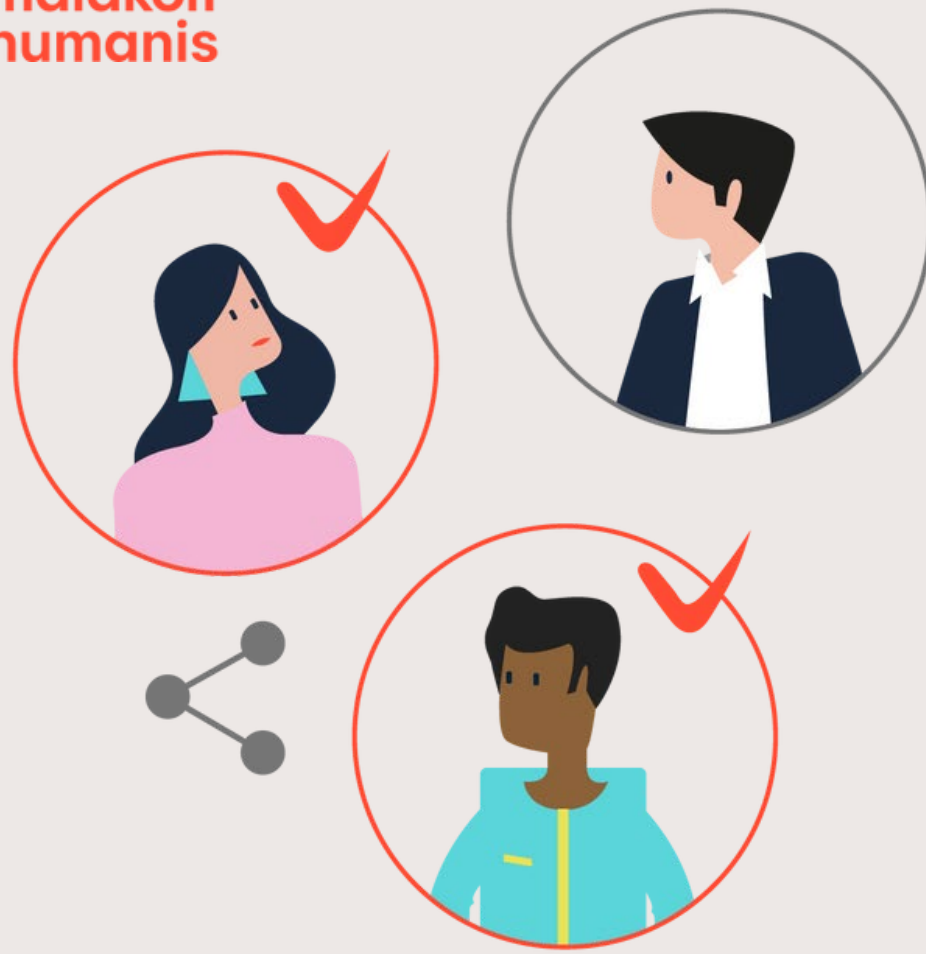
Si votre adhésion est
facultative, vous pouvez
demander à ne plus être
couvert par le contrat de votre
conjoint. Cette démarche est
à effectuer dès maintenant en
précisant la date de radiation
souhaitée (30 avril 2025).

En savoir plus

Retrouvez toutes les
informations sur votre
intranet SNCF

Certaines mutuelles
peuvent demander une
attestation de votre
employeur pour confirmer
la mise en place de votre
complémentaire santé à
titre obligatoire.

Intranet SNCF



Choisissez votre complémentaire santé
actuelle pour tout savoir sur les moyens de
procéder à la résiliation ?



Vous êtes client
du groupe MGC

[Cliquez ici](#)



Vous êtes client
MFCF Mutuelle

[Cliquez ici](#)



Vous êtes client
du groupe Aésio

[Cliquez ici](#)



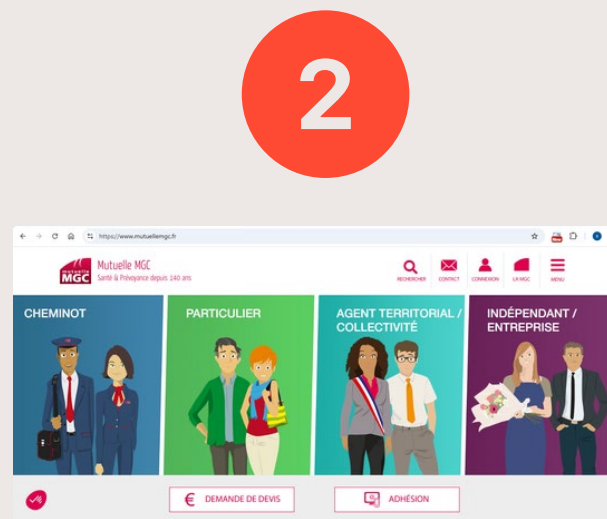
Je me connecte à mon
[Espace Adhérent MGC](#)

1 Cliquez sur l'onglet
"Contacter la MGC"

2 Choisissez l'objet "Je
souhaite radier mon
contrat"

3 Puis " Je bénéficie du
contrat groupe SNCF"

OU



Connectez vous au site :
**Mutuelle MGC - Mutuelle
santé et prévoyance pour
tous - Mutuelle Santé MGC**

Dans l'onglet « Menu »,
choisissez « Résilier votre
contrat »

Cliquez sur « Vous n'avez ni
Extranet Adhérent, ni
Extranet Entreprise ? Faites
votre demande ici. »

Choisissez le motif :
« Adhésion à un contrat santé
complémentaire obligatoire ».

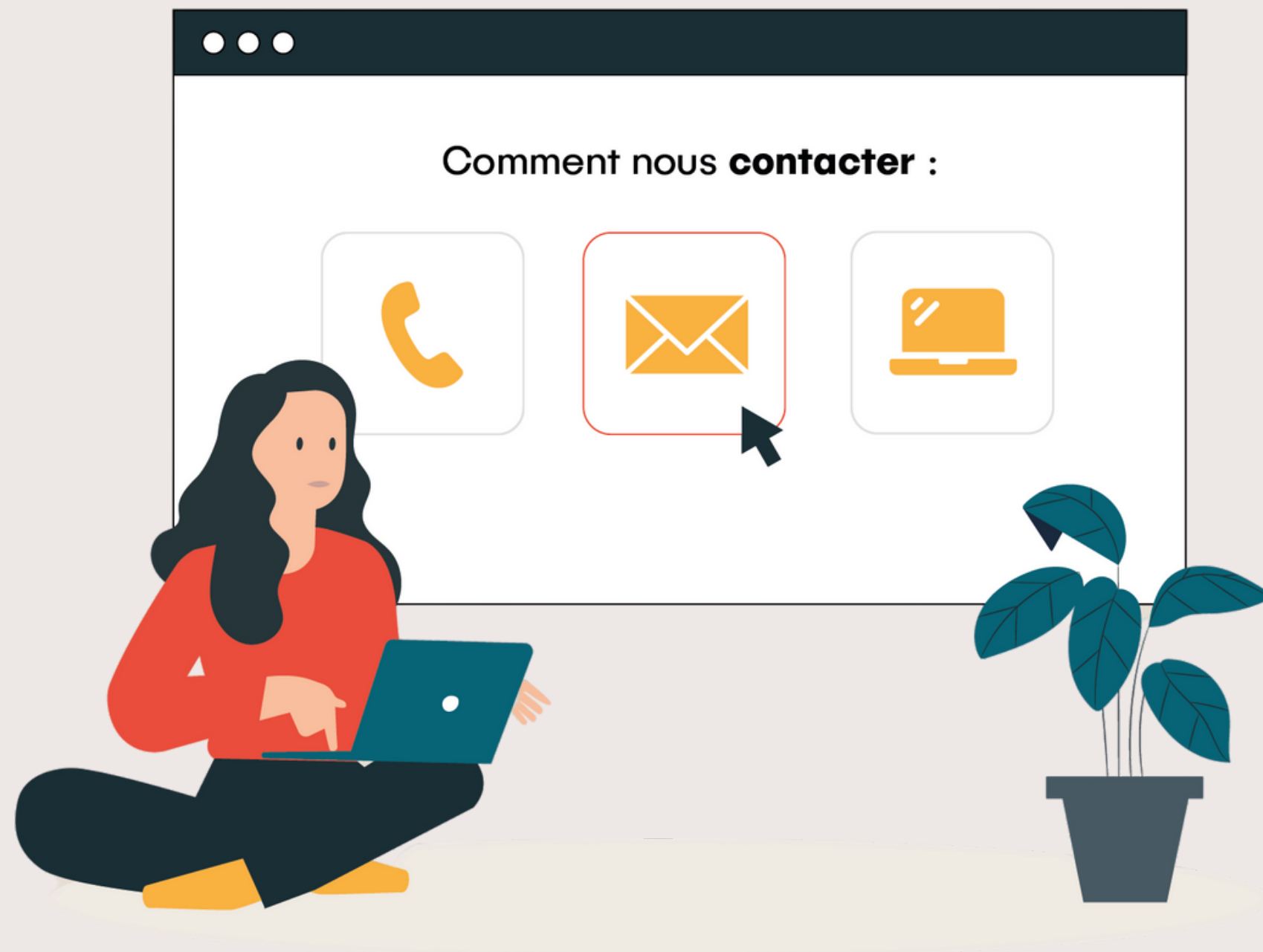
OU



Vous pouvez transmettre
également par courrier
votre résiliation à l'adresse
suivante :

**MUTUELLE GENERALE DES
CHEMINOTS
TSA 71237
75621 PARIS CEDEX 13**

Modèle de lettre ici



Vous pouvez écrire à :
mfct@mutuelle - cheminots.fr

OU

Connectez vous à votre espace adhérents via
[https://www.mutuelle - cheminots.fr/espace - adherents](https://www.mutuelle-cheminots.fr/espace-adherents)

OU

Vous pouvez également transmettre votre résiliation par courrier à
l'adresse suivante :

Centre de gestion MFCF - TSA 40000 - 78457 VELIZY CEDEX

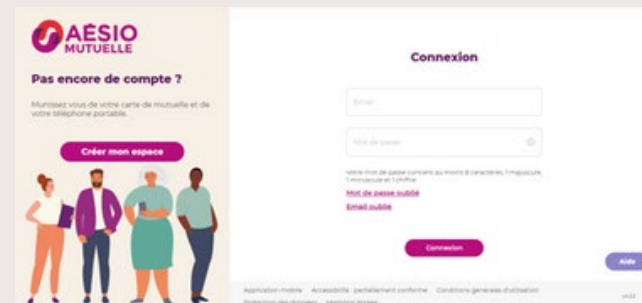
Modèle de lettre ici



Je me connecte à mon
[Espace Adhèrent AESIO](#)

ou

Vous pouvez transmettre également par
courrier votre résiliation à l'adresse
suivante :



AESIO mutuelle
TSA 41280
53 102 MAYENNE Cedex

Modèle de lettre ici



Vous êtes assuré par une autre mutuelle : votre contrat de mutuelle santé a moins d'un an



Étape 1

Je dois impérativement faire une demande de dispense d'adhésion à la complémentaire santé SNCF.

Je me sers du mail Malakoff Humanis reçu à partir du 3 mars.

Étape 2

J'anticipe la résiliation de mon contrat individuel (et la couverture de mes enfants à charge).

Je fais la démarche **dès maintenant** et au plus tard **2 mois minimum** avant la date de fin figurant sur la carte de tiers payant.

Étape 3

Je **résilie mon contrat**. La résiliation prendra effet à la date de fin figurant sur ma carte de tiers payant.

Si le conjoint souhaite bénéficier de la complémentaire santé SNCF, il doit se rapprocher de sa mutuelle actuelle pour connaître les modalités de résiliation.

soit sur le site internet de votre mutuelle actuelle

Consultez le site de votre mutuelle actuelle si la démarche est réalisable en ligne.

soit par courrier

Attention : pensez à faire un envoi par recommandé avec accusé de réception.

On vous propose un modèle de courrier pour vous faciliter les démarches.

[Modèle de lettre ici](#)



Vous êtes assuré par une autre mutuelle : votre contrat de mutuelle santé a plus d'un an

Étape 1

Pour bénéficier pleinement de la mutuelle SNCF dès le 1er mai, il faut que je m'inscrive.
J'ai la possibilité de résilier mon contrat individuel actuel.

Sans action de ma part (résiliation ou dispense), mon contrat actuel sera reconduit et je payerai 2 mutuelles.

Étape 2

Ma demande de résiliation doit être faite **à partir de maintenant et impérativement au plus tard le 27 mars** pour une résiliation au 30 avril 2025.

Important : pensez à bien résilier également les membres de votre famille.

On vous aide !

Étape 3

Je résilie **mon contrat facilement en ligne** avec "JeRésilieMonContrat.com"

[Cliquez ici](#)

- 1** Je renseigne impérativement l'adresse mail professionnelle sur laquelle j'ai reçu les mails Malakoff Humanis.
- 2** Je reçois immédiatement un email de "JeRésilieMonContrat.com" libellé : **"Malakoff Humanis | Résiliation de votre ancien contrat santé individuel"**, avec un lien pour confirmer mon identité.
- 3** Je renseigne le formulaire avec mes informations personnelles
 Je pense à me munir de mon numéro de contrat à résilier
- 4** Je valide le formulaire et je signe électroniquement avec Universign via un SMS



Vous êtes assuré par une autre mutuelle :
vous bénéficiez de la complémentaire santé d'entreprise de
votre conjoint et vous souhaitez rejoindre la mutuelle SNCF.



Étape 1

Vous bénéficiez de la mutuelle de l'entreprise de votre conjoint.

Vous ne souhaitez pas être dispensé de l'adhésion à la mutuelle SNCF, vous pouvez demander votre radiation du contrat de la mutuelle de votre conjoint.

Sans action de votre part (radiation ou dispense), votre contrat actuel sera reconduit et vous serez couvert par 2 mutuelles (avec un éventuel paiement de 2 cotisations).



Étape 2

Si vous procédez à une radiation, il est nécessaire de la demander **dès maintenant** (pour une date d'effet au 30 avril 2025).



Étape 3

Si vos enfants sont également bénéficiaires de la mutuelle de votre conjoint avec paiement de cotisation, sachez qu'ils sont couverts sans surcoût à la complémentaire santé SNCF.

Vous avez aussi la possibilité de **demandeur leur radiation à la complémentaire santé d'entreprise de votre conjoint.**



Consultez le site de votre mutuelle actuelle si la démarche est réalisable en ligne.



On vous propose un modèle de courrier pour vous faciliter les démarches de radiation.

[Modèle de lettre ici](#)